

# Humanis

## Accompagnement Social des Salariés

L'humain au cœur  
de votre entreprise



Protéger c'est s'engager  
[humanis.com](https://www.humanis.com)

Retraite | Prévoyance | Santé | Épargne | **Activités sociales**



## Pourquoi proposer un service d'accompagnement social à vos salariés ?

Un service social en entreprise a pour but d'accompagner les salariés faisant face aux aléas du quotidien qui peuvent avoir des conséquences sur leur vie professionnelle. Grâce à Humanis, il est désormais possible de mettre en place ce service au sein de votre entreprise.

Un salarié, c'est aussi et avant tout un homme, une femme, un conjoint, un parent, qui peut rencontrer des difficultés personnelles, financières ou relationnelles. Ces difficultés peuvent rejaillir dans la sphère professionnelle et avoir un impact plus ou moins important (retards, absences, stress, ...).

Les DRH, managers ou représentants de la direction, qui n'ont pas toujours la légitimité pour répondre aux difficultés exprimées, se retrouvent souvent impuissants face à ces situations.

En complément des instances de l'entreprise œuvrant à la qualité de vie des salariés (Médecine du travail, CHSCT, cellule psychologique, RSE,...), la mise en place du service **Humanis Accompagnement Social des Salariés** traduit la volonté de l'employeur d'être socialement responsable.

### CHIFFRES CLÉS

❖ **65 %** des entreprises déclarent que leurs salariés ont déjà rencontré des difficultés sociales, principalement liées à la famille.

❖ Face à un salarié en difficulté, **47%** des entreprises cherchent en premier lieu à trouver une solution en interne, faute de relais professionnel.

*Source : enquête CSA, Test concept Service Assistance Sociale - Octobre 2014*



**Le budget** : impayés, déséquilibre budgétaire, risque de surendettement, recherche de solutions financières, etc.



**Le logement** : recherche de logement, dette de loyers, etc.



**La santé** : arrêt maladie prolongé, reprise du travail, inaptitude, droits, etc.



**Le handicap** : droits, adaptation du logement, etc.



**La famille** : divorce, aide aux aidants, parentalité, deuil, etc.

Près de **37 %** des surendettés sont salariés<sup>(1)</sup>. Un tiers des SDF occupant un logement fourni par une association travaille<sup>(2)</sup>.

*(1) Source : banque de France, le surendettement des ménages, janvier 2016  
(2) Source : INSEE, enquête sans domicile, réalisée en janvier et février 2012*

# Qu'est-ce que l'offre Humanis Accompagnement Social des Salariés ?

À l'écoute des besoins des entreprises, Humanis a développé un service innovant : **Humanis Accompagnement Social des Salariés**. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement téléphonique composé d'assistants de service social Diplômés d'État qui écoutent, conseillent, accompagnent et orientent vos collaborateurs en difficultés sociales.



## Comment ?

Un service d'aide téléphonique accessible **2 jours par semaine de 9h30 à 16h30** proposant un suivi individuel et personnalisé (en moyenne 4h par salarié) comprenant :

- ❖ une évaluation sociale,
- ❖ une aide à la recherche de solutions (accès aux droits légaux),
- ❖ une orientation vers les services adéquats,
- ❖ un suivi et un accompagnement des salariés (démarches en cours, constitutions de dossiers, relai auprès des organismes, etc.).



## Quel coût ?

- ❖ La contractualisation du service se fait par une convention annuelle qui détermine le nombre d'accompagnements souhaités pour vos salariés.
- ❖ Le prix de chaque accompagnement est fixé à 250 euros HT\*.
- ❖ Humanis préconise l'adhésion à un forfait d'accompagnements correspondant à 5 % de l'effectif total de l'entreprise.

\*Tarif applicable en 2017 pour un forfait minimum de 5 accompagnements.



## UN ATOUT POUR VOTRE ENTREPRISE ET VOS SALARIÉS

S'intégrer et s'épanouir dans son travail, concilier vie professionnelle et vie personnelle, telles sont les attentes majeures des salariés.

Préserver la sérénité des femmes et des hommes qui font votre entreprise, développer et faire évoluer leurs compétences, tel est le défi quotidien de toute entreprise.



## LE PLUS

Le service Humanis **Accompagnement Social des Salariés**, c'est une équipe d'assistants de service social mais aussi un coordinateur qui est votre interlocuteur dédié.

Il vous accompagne dans la mise en place du service au sein de votre entreprise : évaluation de vos besoins, communication, supervision technique, suivi de l'activité, confidentialité des données de vos salariés, soutien, conseils, etc.



Les assistants de service social, par leur approche globale, leur impartialité et leur positionnement externe à l'entreprise, permettent un éclairage averti sur la situation des salariés dans le respect du secret professionnel (article 226-13 du Code pénal).



Pour vous accompagner dans la mise en place du service **Humanis Accompagnement Social des Salariés** au sein de votre entreprise, un kit de communication, comprenant affiches et flyers, vous est fourni.



Affiche A3

Dépliant salariés





# LA DIRECTION DES ACTIVITÉS SOCIALES HUMANIS : aux côtés des entreprises et de leurs salariés

Humanis s'engage à protéger les entreprises et leurs salariés mais également à les accompagner dans leurs obligations d'employeur socialement responsable. Les Activités sociales Humanis, grâce à ses savoir-faire et sa capacité à construire des actions sur mesure, vous propose des prestations en matière de qualité de vie au travail, de formation, de handicap.

► **Vous souhaitez mettre en œuvre pour vos salariés une action de prévention en lien avec la santé au travail ?**

Des actions collectives adaptées à vos attentes et à celles de vos salariés peuvent vous être proposées sur les principales thématiques de santé au travail : le tabac, le stress, les maladies cardio-vasculaires, l'alimentation, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

► **Besoin d'une écoute, d'un conseil, d'une orientation, d'un soutien financier...**

Des actions personnalisées peuvent être mises en œuvre pour accompagner les salariés confrontés à des difficultés dans les domaines de la santé, du handicap ou lors d'un décès. Les aides financières liées à cet accompagnement sont non remboursables, à caractère exceptionnel et complémentaires aux aides légales et extra légales.

► **Avec une équipe de professionnels à vos côtés :**

- pour contribuer à mettre en place des conférences, des ateliers auprès de vos salariés,
- pour accompagner vos salariés seniors dès 55 ans grâce à des modules spécifiques, organisés sous certaines conditions.

## NOUVEAU !

Notre Groupe met également à votre disposition :

**L'OFFRE DE PRÉVENTION DES RISQUES  
PSYCHO-SOCIAUX**

Une solution pour permettre aux entreprises d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de son organisation dans la prévention des risques psycho-sociaux. Elle agit également pour conjuguer la performance et la productivité avec le bien-être au travail de ses salariés.

**MA BOX RETRAITE HUMANIS**

Un pack de services structurés et individualisés pour accompagner le passage à la retraite des salariés d'entreprise.



**Pour en savoir plus,**

Consultez le site internet : [humanis.com](http://humanis.com)



# Humanis,

## Protéger c'est s'engager

Humanis figure parmi les tout premiers groupes de protection sociale et déploie son expertise en retraite, santé, prévoyance, dépendance et épargne. Paritaire et mutualiste, Humanis est profondément ancré dans les valeurs de l'économie sociale et entend toujours mieux protéger ses clients, entreprises de toutes tailles et particuliers.

Le Groupe s'engage à leur apporter durablement des solutions et des services de qualité, en privilégiant la proximité, le conseil et l'écoute. Humanis met également à disposition de ses clients ses savoir-faire spécifiques à l'international et en gestion pour compte de tiers. Le Groupe concrétise son engagement auprès des populations en difficulté au travers de projets d'Action sociale.



### Humanis en chiffres clés

- ▶ Près de **700 000** entreprises clientes, de la TPE à la grande entreprise
- ▶ **10 millions** de personnes protégées
- ▶ **2<sup>e</sup> acteur** en retraite complémentaire Agirc-Arrco (22,40 % de l'ensemble),
- ▶ **1<sup>er</sup> rang** des institutions de prévoyance
- ▶ et **1<sup>er</sup> intervenant** paritaire en épargne salariale



**Contactez-nous :**

**[service.social.aux.entreprises@humanis.com](mailto:service.social.aux.entreprises@humanis.com)**

**humanis.com**



**Humanis Services**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 182 939 € immatriculée au R.C.S de Blois sous le n° 380 587 378.  
Siège social : Zone d'activités Parc A10 - 4/6 rue Bretonneau - 41260 La Chaussée-Saint-Victor



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.